

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AS156

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

**ARTICLE 52**

À la fin de l'alinéa 1, substituer au taux :

« 0,3 % »

le taux :

« 1,3 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous proposons une revalorisation des prestations sociales indexée sur l'inflation à savoir 1,3 % .

Il est fondamental que soit réindexées les pensions de retraite sur l'inflation. Les lois de financement de la sécurité sociale de ce Gouvernement opèrent chaque année une désindexation qui plonge les personnes dans des situations dramatiques. Comme l'a démontré l'INSEE, le taux de pauvreté a progressé en 2018 de 0,2 points, pour atteindre 14,3 % de la population. L'an dernier, 9,1 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en France.

Cette déconnexion des pensions par rapport à l'inflation aura pour effet d'augmenter encore les écarts entre les ultra-riches qui sont largement bénéficiaires de la politique conduite par ce Gouvernement et les autres.